

Sur REILHAC

Informons-nous



Réhabilitation du Presbytère.

N°1

1989

Sommaire

- Le Mot du Maire	3
- L'Administration de la Commune	4
- Fonctionnement des Services	5
- Centre Communal d'Action Sociale	6
- L'État-Civil en 1989	6
- Au Fil des Réunions	7 - 8
- Budget	9 - 10 - 11 - 12
- Les Travaux	13 - 14 15
- Urbanisme - P.O.S.	16
- Informations Communales	17 - 18 - 19
- Comité des Fêtes	20
- Club de l'Union des Aînés de Naucelles-Reilhac	20
- L'Amicale des Parents d'Élèves	21
- L'Association Paroissiale de Naucelles-Reilhac	22
- Les Anciens Combattants d'Afrique du Nord	22
- Les Anciens Combattants	23
- Football Club Reilhacois	24
- Société de Chasse	25
- Le Tilleul Reilhacois - Société de Pétanque	26
- La Quille Reilhacoise	26



La Lettre du Maire

1989 se termine riche en évènements de toutes sortes. Chacun fait son bilan mais doit-on se désoler du temps qui passe ou plutôt se réjouir de ce futur tout neuf qui nous est offert ?

Chers Concitoyens, envisageons cette nouvelle année bonne et heureuse, le cœur plein d'espoir et de confiance.

UNE BONNE ANNÉE, C'EST BIEN SÛR CE QUE JE VOUS SOUHAITE A TOUS.

Déjà neuf mois que vous m'avez confié la direction de REILHAC, c'est un honneur pour moi et une marque de confiance de votre part mais aussi une charge dont je mesure l'ampleur et les difficultés.

A l'exception des réunions du Conseil Municipal dont la presse s'est faite l'écho, c'est la première fois que je m'adresse directement à vous.

Aujourd'hui, la mise en place de ce Bulletin Municipal me le permet et, tout au long de ces pages, vous trouverez une information que nous avons souhaité la plus complète possible.

Entouré de mon équipe, que je remercie pour son entier dévouement au service de REILHAC, je me suis engagé à donner à notre Commune **un nouvel élan**. Bien qu'il soit prématuré pour dresser un bilan, certains objectifs sont déjà atteints. Je citerai :

- Planter une Entreprise sur notre Commune est sans nul doute notre plus belle réalisation pour 1989, car elle répond à un triple but.
- Remettre en activité un bâtiment fermé depuis trois ans, situation qu'un Conseil Municipal responsable ne pouvait accepter, d'où l'achat de ce bâtiment par la Commune. Une location-vente a été faite à la Société SOCOBIS dirigée par Monsieur FERRET.
- Aller vers des créations d'emplois, deux ou trois prévus pour 1990 avec priorité pour REILHAC.
- Doter la Commune de ressources nouvelles (Taxe Professionnelle).
- Dans un même temps, le Salon de Coiffure, tenu par Madame POUJOL-THOMAS, a ouvert ses portes au Bourg de REILHAC.
- Pour étendre ses créations d'Entreprises, la Commune doit s'en donner les moyens. A cet effet, elle vient d'acquérir un terrain de 5.500 mètres carrés à Mademoiselle MARGOTTON. Ce terrain complètera notre Zone Artisanale.

Le recensement complémentaire, décidé par le Conseil Municipal, a comptabilisé 932 Habitants, soit 164 de plus. Ce résultat ne manquera pas de se répercuter sur la dotation globale de fonctionnement (subvention versée par l'État), représentant 30 % du Budget de la Commune (80 Millions de centimes), et calculée au prorata du nombre d'Habitants.

La Taxe Professionnelle plus importante (SOCOBIS) et l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement, seront des recettes nouvelles permettant à la Commune d'engager de nombreuses réalisations et d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

En 1990, pour reprendre une expression à la mode, REILHAC changera de « look ».

- Réfection du C.D. de la Croix de LESTOUBEYRE au Bourg, en collaboration avec le Département.
- Réalisation de trottoirs sur ce tronçon avec création d'un conduit pluvial, réfection de la conduite d'eau et passage E.D.F. en souterrain.
- Aménagement de la Place avec construction d'une fontaine et création d'espaces verts.

A noter que pour ces travaux la Commune a obtenu une subvention de 20 Millions de centimes de l'État et une de 6 Millions de centimes du Conseil Général.

- Réfection du Presbytère en deux logements locatifs à caractère social.
- Ravalement du groupe scolaire.
- Réfection du pignon et électrification des cloches de l'Église.
- Création d'une aire de jeux aux VIOLETTES avec un plateau polyvalent.

Pour terminer, je ne peux passer sous silence l'aménagement du Carrefour de LAGARDE qui supprimera enfin un « point noir » tant redouté. Ces travaux sont financés par le Département auquel j'adresse personnellement mes remerciements.

A tous ces travaux, qui s'inscrivent dans l'amélioration de notre cadre de vie et du développement de REILHAC, s'ajoutent les activités des Associations qui touchent tous les aspects de la vie quotidienne : sport, éducation, loisirs pour les jeunes et pour les moins jeunes, etc...

Que deviendrait la vie de notre Commune sans elles ?

Aussi, Chers Amis, responsables d'Associations, soyez ici remerciés du travail que vous faites.

N'oublions pas le travail des Employés municipaux. Leur tâche n'est pas facile, ils l'accomplissent consciencieusement. C'est aussi grâce à eux que dépend la qualité de vie de tous les jours.

Un grand merci aussi aux Membres du Centre Communal d'Action Social de REILHAC pour leur travail discret mais efficace auprès des personnes en difficultés.

Maintenant je vous laisse prendre connaissance de ce Bulletin, modeste sans doute, mais dont le seul souci est de vous informer sur la vie de notre Commune.

TOUS UNIS, VIVONS ENSEMBLE L'AVENIR DE REILHAC.

J.P. PICARD.

L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE

Le Maire : Jean-Pierre PICARD.

Le 1^{er} Adjoint : Louis FAUGÈRE.

Le 2^e Adjoint : Maurice LABERTRANDIE.

Le 3^e Adjoint : André FREYSSINIER.

Le 4^e Adjoint : Christian VIDAL.



Les Conseillers Municipaux : Maurice CHAMBRE, Michel RAULET, Catherine WALTER, Jean-Pierre SERONIE, Francis VERNET, Pascal GAMEL, Jeanine DEMAZIÈRE, Roger BOUCHY, Bernard LAVEISSIÈRE, Annie VIGNERON.

COMMISSIONS :

Commission des Travaux, Voirie, Équipement : L. FAUGÈRE, M. CHAMBRE, J. DEMAZIÈRE, M. RAULET, J.P. SERONIE, P. GAMEL, F. VERNET.

Commission Urbanisme, P.O.S., Environnement : M. LABERTRANDIE, R. BOUCHY, M. CHAMBRE, J. DEMAZIÈRE, B. LAVEISSIÈRE, J.P. SERONIE.

Commission Finances et Emploi : A. FREYSSINIER, R. BOUCHY, B. LAVEISSIÈRE, M. RAULET, F. VERNET, A. VIGNERON, C. WALTER.

Commission Jeunesse, Sports, Loisirs, Animations, Associations, École : C. VIDAL, J. DEMAZIÈRE, P. GAMEL, B. LAVEISSIÈRE, A. VIGNERON, C. WALTER.

Commission Scolaire : J.P. PICARD, J. DEMAZIÈRE, B. LAVEISSIÈRE, C. VIDAL, C. WALTER.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Président : Jean-Pierre PICARD.

Jeanine DEMAZIÈRE, Louis FAUGÈRE, Roger BOUCHY, Maurice LABERTRANDIE, Marie-Louise COSTES, Viviane FONTANILLE, Juliette LAPOUBLE, Paul CAMBON.

DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Syndicat Intercommunal d'Électrification CASTY : Louis FAUGÈRE, Roger BOUCHY.

S.I.V.M. de la Vallée de l'Authre : Louis FAUGÈRE, Jeanine DEMAZIÈRE.

Syndicat Touristique du Col de Légal : André FREYSSINIER, Bernard LAVEISSIÈRE.

Le Maire et les Adjointes sont membres de droit de toutes les Commissions.

EMPLOYÉS COMMUNAUX :

Secrétaire de Mairie : Josette GUBERT.

Les Employés de Service : Roger MAS, Georges MEYNIEL.

Le Personnel de Service : Agent Spécialisé de l'École Maternelle : Renée SALLES (32 h par semaine) - Agents de Service : Josette PLANCHON (22 h par semaine) assure le service de la cantine, Claudine VIGNERON (19 h par semaine) assure le service de la garderie et le nettoyage des bâtiments communaux.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

HORAIRES SCOLAIRES : De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Tous les jours de 8 h 30 à 11 h 30 sauf le Lundi.

PERMANENCE DU MAIRE : Tous les Vendredis à partir de 17 heures sur rendez-vous.

TARIFS MUNICIPAUX :

Transports Scolaires :	– Primaire/par an	350,00 F
	– Secondaire/par an	550,00 F
Garderie :	– De 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h - L'heure	7,00 F
Cantine :	– Ticket à la semaine	43,00 F
	– Ticket occasionnel	14,00 F
Eau :	– Minimum annuel : Forfait de 40 m ³	240,00 F
	– 1 ^{re} Tranche : De 40 à 100 m ³ - Le m ³	3,00 F
	– 2 ^e Tranche : Au-dessus de 100 m ³ - Le m ³	2,30 F
Assainissement :	– Par m ³ d'eau consommée	1,60 F
Redevance pour enlèvement des ordures ménagères :		
	– 1 ramassage	285,00 F
	– 2 ramassages	360,00 F
	– Résidence secondaire	285,00 F
Passages :	– Le LUNDI et le JEUDI : Le Bourg - Les Landes - Les Violettes - Les-toubeyre - Lesplagnes - Lagarde-Haute - Route Nationale.	
	– Le JEUDI : Reilhaguet - Laveissière.	
	– Le VENDREDI : Jonquières - Capelle - Brousse.	
Concession :	– Le m ²	250,00 F

BIBLIOTHÈQUE - Heures d'ouverture :

- LUNDI : De 13 h 30 à 16 h 30.
- MARDI : De 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- MERCREDI : De 13 h 45 à 15 h 45.
- VENDREDI : De 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30.

TRANSPORTS INTER-URBAINS : Du Lundi au Samedi.

REILHAC - AURILLAC

	LAPORTE	LAPORTE	JOURDES	LAPORTE	LAPORTE	JOURDES
REILHAC						
– Lagarde	7 h 20	8 h 05	8 h 35	9 h 54	13 h 20	14 h 10
– Bourg	7 h 22	8 h 07	8 h 37	9 h 56	13 h 22	14 h 12
– Cité	7 h 23	8 h 08	8 h 38	9 h 57	13 h 23	14 h 13
AURILLAC						
– Gare S.N.C.F.	Facultatif	Facultatif	Facultatif	10 h 07	Facultatif	14 h 25
– Square	7 h 40	8 h 25	8 h 55	10 h 12	13 h 45	14 h 30
– Casernes	7 h 43	8 h 28	8 h 58	10 h 15	13 h 48	14 h 35

AURILLAC - RHEILHAC

	LAPORTE	LAPORTE	JOURDES	LAPORTE	LAPORTE	JOURDES
AURILLAC						
– Casernes	9 h 15	11 h 15	12 h 00	16 h 00	17 h 15	18 h 00
– Square	9 h 18	11 h 18	12 h 05	16 h 05	17 h 18	18 h 05
– Gare S.N.C.F.	9 h 23	11 h 23		16 h 10	17 h 23	18 h 10
REILHAC						
– Bourg	9 h 37	11 h 37	12 h 17	16 h 23	17 h 37	18 h 23
– Cité	9 h 38	11 h 38	12 h 18	16 h 24	17 h 38	18 h 24
– Lagarde	9 h 40	11 h 40	12 h 20	16 h 26	17 h 39	18 h 26

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

Président de Droit : Jean-Pierre PICARD, Maire.

Délégués du Conseil Municipal :

- Madame DEMAZIÈRE Jeanine.
- Monsieur BOUCHY Roger.
- Monsieur FAUGÈRE Louis.
- Monsieur LABERTRANDIE Maurice.

Délégués de l'Administration :

- Madame COSTES Marie-Louise.
- Madame FONTANILLE Viviane.
- Madame LAPOUBLE Juliette.
- Monsieur CAMBON Paul.

Depuis sa nouvelle élection, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni quatre fois et a examiné 8 dossiers.

A l'occasion de la Fête des Mères, comme à l'accoutumée, toutes les Mamans de la Commune ont reçu une rose.

Le colis de Noël sera distribué aux personnes âgées de plus de 70 ans qui votent sur la Commune. Enfin, la date du 4 MARS 1990 a été retenue pour le repas de nos Anciens.

L'ÉTAT-CIVIL EN 1989

- NAISSANCES :**
- LACOMBE Sandra, le 14 Janvier - Brousse.
 - FARGES Audrey, le 24 Avril - Les Violettes.
 - CHATENET Julie, le 26 Juin - Les Violettes.
 - ZAHAM Sophie, le 7 Août - Les Violettes.
 - ROQUES Kenny, le 7 Septembre - Cap-del-Couderc.
 - LESCURE Georges, le 17 Septembre - Brousse.
 - CASSAN Émilie, le 5 Octobre - Brousse.
 - GIBERT Romain, le 7 Octobre - Les Violettes.
 - QUESADA-SAEZ Marius, le 23 Octobre - Lagarde.
 - RENAUDIN Julien, Jérémy, le 3 Novembre - Le Pont de Récoulet.
 - LAJARRIGE Éléna - Cité des Landes.

- MARIAGES :**
- Saïd ZAHAM et Gisèle HACINI, le 18 Mars.
 - Patrick COUDERC et Colette BASTIDE, le 1^{er} Avril.
 - Alexis BOS et Joëlle VIGNERON, le 8 Avril.
 - Daniel CORNY et Nadine TERRISSE le 17 Juin.
 - Guillaume BRUCKERT et Évelyne BASTIDE, le 15 Juillet.
 - Gérard BONAFÉ et Christine CHAMPAGNAC, le 29 Juillet.
 - Pascal GAMEL et Sylvie ISOULET, le 12 Août.
 - Georges MEYNIEL et Isabelle TEL, le 12 Août.
 - Bruno SIMON et Brigitte CHASSANG, le 19 Août.
 - Michel SALARNIER et Joëlle BRUEL, le 7 Octobre.

- DÉCÈS :**
- Jean VIGNERON, le 16 Août.
 - Jeanne DELSOL, veuve SOUBRIER, le 3 Juin.
 - Jean WISNIEWSKI, le 22 Juin.
 - Jean-Marie CALVET, le 14 Septembre.
 - Élisabeth RIBEYRON, veuve JACQUELIN, le 17 Octobre.
 - Louis LAVEISSIÈRE, le 18 Décembre.
 - Lucien MATHIEU, le 20 Décembre.

AU FIL DES RÉUNIONS

SÉANCE DU 19 MARS 1989 :

La séance d'installation du nouveau Conseil Municipal est ouverte sous la présidence de Madame SERPEAU, Maire.

Le nouveau Conseil Municipal procède à l'élection du Maire, des Adjointes et des Membres des différentes Commissions.

Monsieur Jean-Pierre PICARD est élu Maire à l'unanimité.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1989 :

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 1989 présenté par Monsieur BEAUFORT, Percepteur. Le budget s'équilibre. Les dépenses prévues sont, tout d'abord, des travaux d'éclairage public, des travaux à l'ancien Presbytère et, à la Mairie, le remboursement d'emprunts. Ensuite, l'aménagement de la place du Bourg. Enfin, des achats concernant du terrain pour élargissement de voirie, un photocopieur, du matériel pour la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal procède à la désignation des différents délégués :

- Centre Communal d'Action Sociale : C.C.A.S. (ancien B.A.S.).
- Révision des listes électorales.
- Révision des listes électorales de la Chambre des Métiers.
- Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil accepte de participer à l'achat de matériel pour la campagne de dératisation avec la Commune de NAUCELLES et délibère pour le nettoyage du terrain communal de RÉCOULET.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1989 :

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers concernant l'aménagement du carrefour de LESTOUBEYRE à la Mairie et de la Place du Bourg présenté par le service de la D.D.E.

Le Conseil confie les travaux de la réfection de l'ancien Presbytère à H.L.M. pour créations de deux logements et décide la réfection de la conduite d'eau en eau potable qui alimente les maisons RAULET, BOBY et PISSAVIN.

SÉANCE DU 16 JUIN 1989 :

Le Conseil Municipal effectue une visite du bâtiment CANTAJOU et étudie le dossier d'acquisition pour la création d'un atelier relais. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à négocier l'achat de parcelles appartenant à Mademoiselle MARGOTTON afin de créer une zone artisanale. Il l'autorise également à prendre contact avec Madame MARTIN-DUSSAULT afin de lui faire des propositions d'achat de terrain pour la création d'un lotissement communal.

L'avant-projet d'aménagement d'espaces verts et la mise en place d'un plateau sportif polyvalent de la Cité des Landes au Lotissement des Violettes est examiné.

Enfin, le Conseil décide de procéder à des travaux de ravalement de la salle polyvalente et organise les élections européennes.

AU FIL DES RÉUNIONS

SÉANCE DU 11 AOÛT 1989 :

Le Conseil Municipal procède à la révision des tarifs des services publics et débat sur le programme des travaux dont les investissements sont susceptibles d'être subventionnés par le Département.

Le Conseil décide d'installer l'Entreprise SOCOBIS dans le bâtiment ex-CANTAJOU.

Le Conseil accepte le devis de restauration de la fontaine de BROUSSE. Il désigne un groupe de travail pour étudier l'ouverture des chemins communaux.

Le Conseil procède à l'examen des questions diverses, dont : le recensement complémentaire, la préparation du bulletin municipal, le remplacement de Mademoiselle VIGNERON.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1989 :

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués des Conseils Municipaux au Conseil Départemental chargé d'élire deux membres du Sénat.

Puis il autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations avec Madame MARTIN-DUSSAULT et, le cas échéant, l'achat du terrain nécessaire à la réalisation du lotissement communal.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1989 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, examine le Compte Administratif 1989 présenté par Monsieur BEAUFORT, Percepteur. Le Compte Administratif a été adopté à l'unanimité. Puis, Monsieur BEAUFORT présente le Budget Supplémentaire 1989, en même temps la situation financière de REILHAC par rapport aux Communes du Cantal et de la région : il souligne que cette situation est saine.

Dans la section d'investissement du Budget, les principaux programmes retenus sont :

- Achat de terrains : celui destiné à la zone artisanale, celui de Madame MARTIN-DUSSAULT.
- Achat du local ex-CANTAJOU.
- Achat d'une jeep, de tables et de chaises pour la salle polyvalente, d'une friteuse pour la cantine.
- Travaux de voirie et d'éclairage public.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1989 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre l'Office d'H.L.M. et la Caisse des Dépôts et Consignations pour la restauration de l'ancien Presbytère.

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu de la Commission Animation.

Puis il entérine la proposition de la Commission des Travaux pour l'achat d'une jeep.

Les délégués du S.I.V.O.M. de la Vallée de l'Authre informé le Conseil de l'opération Rivière Propre : le Conseil donne son accord pour la réalisation de ce projet sous réserve de la participation de toutes les communes du Syndicat. De plus, une étude est demandée à la D.D.A. pour répondre aux demandes en eau de toutes les communes. Par ailleurs, une étude globale sera faite sur l'équipement de tous les relais pour éviter les zones d'ombre sur les chaînes 5, 6 et Canal +.

Par arrêté municipal, un sens interdit sera installé pour la montée sur le chemin de CAP-DEL-COUDERC.

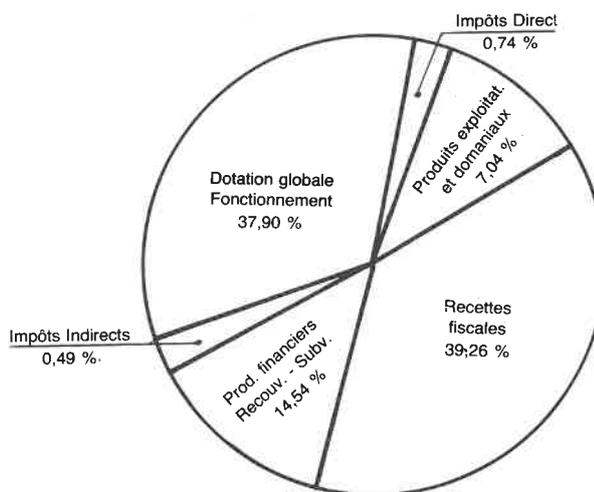
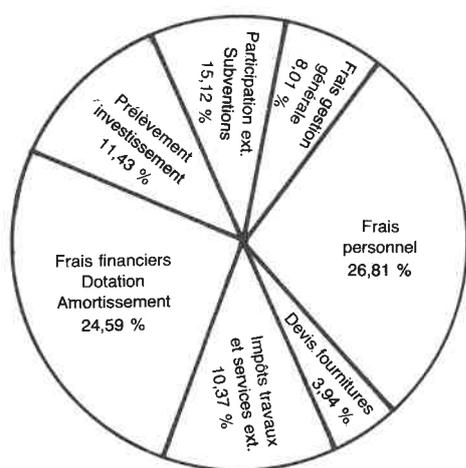
BUDGET

Mis en place le 19 Mars 1989, le Conseil Municipal a disposé de peu de temps pour préparer et voter le budget primitif mais la Loi exige que les dates soient respectées pour le vote des budgets, au plus tard le 15 Avril 1989.

Cette rapidité d'exécution n'a pas permis au Conseil Municipal de cerner et étudier en détail tous les besoins de la Commune, et c'est au budget supplémentaire, voté le 27 Novembre, qu'apparaissent les options les plus importantes concernant les principaux investissements à venir.

Dépenses et recettes sont résumées dans le tableau suivant :

DÉPENSES	1 902 246	%	RECETTES	1 902 246	%
Frais personnel	510 000	26,81	Impôts Directs	14 116	0,74
Devis fournitures	75 000	3,94	Produits exploitation et domaniaux	134 000	7,04
Impôts travaux et services extérieurs	187 304	10,37	Recettes fiscales	747 005	39,26
Frais financiers Dotation - Amortissement	472 345	24,59	Produits financiers Recouvrement - Subventions	276 650	14,54
Prélèvement investissement.	217 454	11,43	Impôts Indirects	9 400	0,49
Participations extérieures Subventions	287 643	15,12	Dotation globale Fonctionnement	721 075	37,90
Frais gestion générale	152 500	8,01			



Remarques : Le budget s'équilibre à 1 902 246 Francs.

– L'autofinancement brut, c'est-à-dire la part prélevée à la section fonctionnement s'élève à 217 454 F.

Ce prélèvement est utilisé pour le financement de l'annuité des emprunts et pour l'autofinancement des travaux d'équipements.

– L'augmentation en recette de la D.G.F. (participation de l'État) passe de 651 426 F en 1988 à 721 075 F en 1989 et atteindra en définitive, en fin d'année, 766 075 F.

Pour 1990 elle sera supérieure compte tenu du recensement complémentaire de la population qui passe de 756 à 932 habitants. Ce recensement a été effectué sur demande du Conseil Municipal.

– L'augmentation raisonnable du produit des contributions de 604 000 à 654 070. Ces recettes proviennent de la taxe d'habitation du Foncier bâti, du Foncier non-bâti et de la Taxe Professionnelle. Cette augmentation se traduit par 4,5 % environ sur les feuilles d'impôts. Le Conseil Municipal a, quant à lui, décidé une augmentation de 2 % des taux (voir tableau ci-dessous). A la variation décidée par les Élus s'ajoute la revalorisation des bases d'imposition votée par la Loi de Finances (État).

	TAUX 1988	TAUX 1989 (+ 2 %)	PRODUITS
Taxe d'habitation	11,28	11,50	252 366
Foncier Bâti	15,63	15,94	210 200
Foncier Non Bâti	66,22	67,54	113 487
Taxe Professionnelle	11,91	12,14	78 017
		TOTAL	654 070

Les taux appliqués sont inférieurs aux taux moyens pour l'ensemble des communes du département de même importance démographique.

Il faut savoir que l'effort fiscal consenti par la Commune se répercute sur la D.G.F.

Il est un des facteurs qui en détermine le calcul.

SECTION INVESTISSEMENTS

Après le budget de fonctionnement, la question qui se pose à tout Élu est de savoir comment, dans le strict respect de l'équilibre budgétaire, un programme de travaux peut être financé.

L'investissement est couvert par l'autofinancement (excédent réalisé sur le fonctionnement), les subventions et les emprunts.

Pour le budget primitif, les investissements s'élèvent à 1 201 537 Francs.

DÉPENSES		RECETTES	
– Remboursement de l'emprunt (Capital)	225 537	– Autofinancement prélevé sur fonctionnement ...	217 454
– Éclairage public	20 000	– Subventions	50 700
– Travaux : Ancien Presbytère ..	40 000	– Récupération T.V.A.	210 500
– Travaux : Mairie	20 000	– Taxe d'équipement	10 000
– A.E.F. (1) + Voierie : Aménagement du C.D. 453 (du carrefour de la Croix à la Mairie)	560 000	– D.G.E. (Dotation Globale d'Équipement)	100 000
– Aménagement Place du Bourg .	300 000	– Emprunts	550 000
– Achat de terrain	6 000	– Amortissements	57 470
– Photocopieur (2)	25 000	– Créances à long terme	5 413
– Achat matériel	5 000		
TOTAL	1 201 537	TOTAL	1 201 537

(1) Alimentation en eau potable.

(2) Deuxième photocopieur mis à la disposition de l'école.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Le budget supplémentaire a été voté le 27 Septembre 1989.

Il compte deux types d'opérations :

1) Des reports de recettes et de dépenses provenant de l'exercice clos en 1988, ainsi que les restes à recouvrer ou à payer, les emprunts décidés mais non encore contractés, ou les travaux votés mais non encore engagés ou payés.

2) Des ajustements du budget primitif de l'exercice en cours en fonction des évolutions constatées : recettes nouvelles, dépenses non prévues ou crédits insuffisants.

On constate que sur le budget primitif, voté le 10 Avril 1989, il n'y a pas de grandes modifications sur le fonctionnement.

Un prélèvement de 173 880 F peut être dégagé pour les investissements.

A la section investissements on note qu'il reste à réaliser 1 365 192,18 F et que les nouvelles propositions du Conseil Municipal s'élèveront à 1 568 640 F, soit un crédit total de 2 933 832,18 F.

Les principaux programmes retenus au budget supplémentaire sont :

– Achat de terrains (Zone Artisanale + terrains à construire)	360 000 F
– Achat du local CANTAJOU. (Frais compris)	750 000 F
– Achat matériel : Tables et chaises pour la salle polyvalente	
- Friteuse pour la cantine	62 128 F
– Achet d'une Jeep avec benne et matériel de déneigement	195 000 F
– Travaux de voirie	335 646 F

L'appel à l'emprunt sera de 1 390 000 F. L'emprunt pour la réalisation de l'atelier relais dans les locaux Ex-CANTAJOU entre pour une part de 750 000 F. Cet atelier sera financé sur 15 ans par la Société SOCOBIS. Pour la Commune c'est une opération « blanche ». Mais, par contre, elle percevra la taxe professionnelle et bénéficiera des créations d'emplois : buts recherchés sur cet affaire.

En conclusion, ce budget permettra de réaliser d'importants travaux, dans la Commune, financés par des emprunts, des subventions mais aussi par l'effort de tous les habitants.

Monsieur BEAUFORT, Percepteur, a présenté au Conseil la situation financière de REILHAC qui est parfaitement saine.

Exemple :

- Annuité de la dette pour la Commune de REILHAC : Par habitant
- Annuité de la dette pour les communes de même importance dans le département .

Le Conseil Municipal le remercie d'avoir mis à son service ses compétences et son dévouement.

ASSAINISSEMENT ET EAU

Cet important service ne peut être passé sous silence.

Une légère augmentation des tarifs de 1988 a été décidée par le Conseil Municipal.

ASSAINISSEMENT.

De 1,27 F, il passe à 1,60 F par mètre cube d'eau consommée.

Cette redevance s'applique aux habitants ayant à leur disposition le réseau d'assainissement. Elle ne couvre qu'en partie les dépenses engagées par la Commune. Celle-ci doit donc couvrir un déficit qui était de 58 000 F en 1988 et de 67 400 F en 1989 (après augmentation).

L'équilibre Recettes - Dépenses est difficile à atteindre mais la Commune ne peut pas laisser l'écart s'aggraver.

Réduire la participation de la Commune a donc contraint le Conseil Municipal à procéder à cette augmentation.

EAU.

1988		1989	
40 M ³ - Forfait	225,00 F	40 M ³ - Forfait	240,00 F
40 à 100 M ³	2,80 F	40 à 100 M ³	3,00 F
+ de 100 M ³	2,15 F	+ de 100 M ³	2,30 F
RECETTES	185 000	RECETTES	190 000
DÉPENSES	162 110	DÉPENSES	163 000
	<hr/>		<hr/>
	+ 22 890		+ 27 000

Cette recette supplémentaire permet à la Commune de rester sur un déficit acceptable pour l'assainissement.

ORDURES MÉNAGÈRES

	1987	1988	1989
1 ramassage	182,00	190,00	285,00 *
2 ramassages	230,00	240,00	360,00 *
Dépenses Commune	52 987,00	80 270,00	98 681,00
Recettes	57 146,00	62 410,00	90 000,00
Produits	4 159,00		
Déficit		17 860,00	8 681,00

* Résidence secondaire = 285,00 F.

Ce tableau fait apparaître l'augmentation que chacun d'entre vous devra supporter pour 1989.

Là encore, le Conseil Municipal a dû prendre des mesures ingrates.

La Commune est tributaire du coût de traitement et de ramassage des ordures ménagères, et chacun sait et connaît les difficultés auxquelles toutes les communes doivent faire face pour régler ce problème.

En 1988, ce service représentait déjà une charge de 80 270,00 F pour passer en 1989 à 98 681,00 F. Il est vrai qu'en 1988, devant le coût prévisible des dépenses, un réajustement plus important des tarifs aurait dû être pratiqué car les Dépenses sont incompressibles.

L'importante augmentation décidée par le Conseil Municipal n'a d'autres objectifs que d'équilibrer au plus juste ce budget de ramassage des ordures ménagères.

Ainsi, pour 1989, il restera quand même un déficit d'environ 10 000 F. Même si on peut le qualifier d'acceptable, il ampute les Recettes de la Commune, diminuant d'autant l'autofinancement.

Répondre à toutes les questions que l'on peut se poser sur le budget de sa Commune n'est pas simple. Toutefois, la Commission des Finances, qui espère avoir retenu votre intérêt et vous avoir informé sur la gestion de la Commune, vous souhaite une Bonne Année pour 1990.

LES TRAVAUX

Depuis la mise en place du Conseil Municipal, la commission des travaux-voirie-équipement a pour objectif la programmation, l'étude, la surveillance des travaux et l'achat du matériel de voirie.

DÉRATISATION

Afin que les agriculteurs puissent procéder efficacement à la destruction des taupes et des campagnols, la Commune, en accord avec celle de NAUCELLES, a acheté une charrue.

RÉCOULET

L'achèvement des travaux d'assainissement de LAGARDE, ayant pris du retard, la Commune pouvait prétendre percevoir des pénalités de retard. Elle a préféré faire faire gratuitement des travaux de nettoyage et nivellement du terrain de RÉCOULET par l'entreprise Briel.

ASSAINISSEMENT - ADDUCTION EN EAU POTABLE

Deux projets d'extension d'assainissement et d'alimentation en eau potable (LESTOUBEYRE et RÉCOULET) sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général et par l'Agence de Bassin. Les travaux sont prévus au programme d'investissements 1990.

VOIRIE



La Place du Bourg va faire peau neuve en 1990...

La Place du Bourg, sera réaménagée ainsi que l'éclairage public et comprendra : parkings, espaces verts et mini terrain de boules. Le Conseil Municipal souhaite implanter une fontaine au centre de la place.

Toute la voirie (trottoirs et place comprise) sera effectuée en enrobé à chaud. Les travaux débuteront au début de l'année 1990. L'étude et la surveillance ont été confiés à la D.D.E. Les subventions accordées proviennent d'une part du Conseil Général et de l'ÉTAT (D.G.E.).

Carrefour de LAGARDE : l'intervention du Conseil Général permettra en 1990 le réaménagement de ce carrefour.

ÉGLISE

Le crépis du pignon est en mauvais état, pour sa réfection un devis a été établi, ainsi qu'une demande de subvention.

Pour l'électrification et la restauration des cloches de l'église, en accord avec Monsieur l'Abbé MARCE-NAT, Curé de la paroisse, il a été examiné le devis de l'entreprise BROUILLET, en présence de Monsieur LAMOUREYRE, Architecte des Bâtiments de France. Ces travaux seront réalisés en 1990.

Sous la surveillance des services de la D.D.E., des travaux de modernisation et d'élargissement de la voirie communale de CAP-DEL-COUDERC et LAGARDE ont été réalisés dans de bonnes conditions par l'Entreprise COCHERY.

Aménagement du carrefour de la Croix de LESTOUBEYRE à la MAIRIE ainsi que la place du Bourg. Ces projets comprennent la création de trottoirs, avec pose de bordures. Avant la réalisation des travaux la conduite d'alimentation en eau potable sera remplacée, le Syndicat d'Électrification ainsi que les P.T.T. ont été contactés pour qu'ils profitent de l'ouverture de la tranchée pour la pose en souterrain des cables.



Le Carrefour de LAGARDE.

ÉCOLE

Durant l'été 1989, la peinture d'une salle de classe a été réalisée.

Un ravalement de la façade du groupe scolaire et de la Mairie s'avère nécessaire. Pour obtenir une subvention, les devis de crépis et peinture ont été adressés au Conseil Général.

Une plaque au nom d'Auguste BANCHAREL, né à REILHAC en 1832, a été restituée à la Commune. Cette plaque, après avoir été restaurée, sera apposée sur le groupe scolaire qui portera le nom de BANCHAREL.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

En plus de la modernisation de l'éclairage de la Croix de LESTOUBEYRE à la place du Bourg, un programme d'extension du réseau sera étudié, financé et mis en place courant 1990.

PRESBYTÈRE

Création de deux appartements. La Commune a signé une convention avec l'Office Public Départemental d'H.L.M. du Cantal pour les travaux de restauration et la gestion des futurs logements.



Réhabilitation du Presbytère en logements sociaux.

Le financement de l'opération sera assuré par une subvention et un prêt aidé de l'État ouvrant droit à l'Aide Personnalisée au Logement pour les futurs locataires.

La Commune reste néanmoins propriétaire de l'immeuble.

Un dossier d'appel d'offres a été adressé à tous les Artisans de la Commune. L'offre de certains d'entre eux a été retenue.

Les travaux commenceront au début de l'année 1990 et seront terminés à la fin du premier semestre.

ACQUISITIONS

L'ancien matériel 4 x 4 utilisé en voirie revenant trop cher en réparations, la Commune vient d'acquérir un nouveau 4 x 4 neuf, équipé d'une nouvelle étrave pour le déneigement.

La Commune s'est équipée d'un nettoyeur haute pression pour le nettoyage des stations d'épuration, des containers (d'ordures ménagères) et des véhicules de service.

Avant la saison des quines, des tombolas et des repas, la salle polyvalente a été équipée de tables et de chaises.



De l'ancien...



... au nouveau

ACHAT DE TERRAIN

Afin de recevoir des Artisans, la Commune vient de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain de 5.500 m² environ appartenant à M^{lle} MARGOTTON.

Il a été fait une proposition d'achat d'un terrain appartenant à M^{me} MARTIN-DUSSAULT pour la création d'un lotissement. Ce terrain est situé au dessus des VIOLETTES et d'une superficie de 12.272 m². Il est à noter qu'un terrain à usage commercial demeure libre à la vente au lotissement des VIOLETTES.



La Zone Artisanale.

EAU POTABLE

Aucun problème sur le point de l'alimentation de la Commune en 1989.

FOUR COMMUNAL

La restauration du four de REILHAGUET est en cours de réalisation les entreprises de la Commune : Messieurs ESCALIER et CIANO. Ces travaux ont été financés par la vente de terrain sectionnaire appartenant aux habitants de REILHAGUET.



Bientôt la restauration du four communal de REILHAGUET et la Fête du Pain.



La Fontaine de BROUSSE.

FONTAINE DE BROUSSE

La restauration de la fontaine de BROUSSE est en cours. Comme pour REILHAGUET, ces travaux sont financés par la vente des biens sectionnaires de BROUSSE.

MAIRIE

Afin que Monsieur le Maire puisse recevoir ses Administrés dans de bonnes conditions, le bureau a été entièrement refait (peinture, revêtement de sol, mobilier).

CROIX DE BROUSSE

La Croix de BROUSSE a trouvé une nouvelle jeunesse après sa restauration.



Restauration de la Croix de BROUSSE.



Ici, en 1990, une aire de jeux, un plateau polyvalent, un terrain de boules et de quilles « Entre VIOLETTES et LANDES ».

ESPACES DE JEUX

La liaison entre le lotissement des LANDES et celui des VIOLETTES va être réalisée au Printemps 1990, la création d'un plateau polyvalent, espaces verts, jeux et manèges pour enfants, terrain de quilles et de pétanque.

S.I.V.M.

Le nettoyage de la rivière de l'Authre est en projet. Du Pont du Moulin du Vert à GIMEL.

La Commune a pris une délibération de principe et souhaite que les travaux débutent le plus rapidement possible.

Benne à ferrailles : un contact sera pris avec les industriels.

Des travaux de toute nature qui ne figurent pas sur la liste ont été réalisés par les employés communaux que nous remercions pour leur dévouement et leur disponibilité.

URBANISME - P.O.S.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

La Commune de REILHAC dispose d'un Plan d'Occupation des Sols qui a été approuvé le 22.01.88.

A QUOI SERT LE P.O.S. ?

Le P.O.S. est un document juridique qui fixe les droits attachés à l'utilisation du sol.

Il est le document de planification opposable aux tiers.

L'objet du P.O.S. peut se définir ainsi : limiter, préserver, protéger, prévoir, organiser, préparer.

Le Plan d'Occupation des Sols permet de sauvegarder les espaces naturels et agricoles.

La Commune de REILHAC a une superficie de 888 ha. Les bois et forêts occupent une superficie de 102 ha, soit environ 11 % de la superficie du territoire communal. La superficie des terres agricoles utiles se répartit comme suit : 158 ha de terres labourales (18 %) et 230 ha de pâtures ou prés, soit 26 %.

DISPOSITION DU P.O.S.

Les zones urbaines de type U équipées ou équipables dans la durée du P.O.S. Les zones urbaines s'étendent sur 5,30 % de la superficie du territoire communal et se définissent en zones UA. UB. UC. UD. UY.

Un second groupe de zones naturelles ou non équipées de type N : NA. NB. NC. ND. Dans toutes les zones naturelles les lotissements peuvent être interdits.

En résumé, la création du P.O.S. évite les constructions isolées qui créent des dépenses importantes pour la Commune (eau, assainissement, voiries, transports scolaires, ordures ménagères).

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire **est gratuit** et exigé pour tous travaux ou constructions à usage d'habitation ou non, pour les transformations. Les constructions existantes qui changent la destination, modifient leur aspect extérieur ou créent des niveaux supplémentaires.

Également pour les constructions n'exigeant pas de fondations : tels que les abris de jardin, les chalets démontables, etc... Seuls les ouvrages dont la surface au sol est inférieure à 2 mètres carrés et dont la hauteur ne dépasse 1,50 mètre au-dessus du sol n'entrent pas dans le champs d'application du permis de construire (barbecue, niche pour chien, etc...).

POUR UNE BONNE MARCHE DES DOSSIERS

1. Si c'est nécessaire, il est conseillé de demander en premier lieu un certificat d'urbanisme (pour savoir si le terrain est constructible).

2. Pour une construction, ou transformation, supérieure à 20 mètres carrés le pétitionnaire dépose en Mairie 4 demandes de permis de construire complètes avec plan de situation, plan de masse à édifier ou modifier, plans de façades.

3. Pour une construction, ou une transformation inférieure à 20 mètres carrés le pétitionnaire dépose en Mairie 1 demande de travaux exemptés de permis de construire en 4 exemplaires, avec plan de situation, plan de masse à édifier ou modifier, plans de façades.

4. En contre-partie, la Mairie établit un avis de dépôt qui comporte la date d'enregistrement et le numéro de la demande de permis de construire ou certificat d'urbanisme.

5. Depuis Mars 1989, il a été délivré dix permis de construire, cinq demandes de travaux exemptés de permis de construire et 6 certificats d'urbanisme.

PROTECTION DE MONUMENT HISTORIQUE

Lorsque la construction ou la transformation se trouve dans une zone de protection du patrimoine architectural et urbain le permis de construire ne peut être délivré qu'avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Cet accord est considéré favorable faute de réponse dans un délai d'un mois suivant la transmission de la demande de permis, sauf si l'Architecte des Bâtiments de France fait connaître dans ce délai, par une décision motivée à la Mairie, son intention d'utiliser un délai plus long qui ne peut, en tout état de cause, excéder quatre mois.

Depuis la décentralisation et l'approbation du P.O.S., Monsieur le Maire, avec l'aide technique de la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.) et des bâtiments de France, a compétence en ce qui concerne l'autorisation d'occupation des sols.

INFORMATIONS COMMUNALES

1. – CÉLÉBRATIONS DU BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION.

a) Plantation de l'Arbre de la Liberté.



l'Avenir, n'oubliez jamais que vos ancêtres ont lutté pour conquérir cette Liberté qui nous est chère.

Vous grandirez avec cet arbre, prenez soin de lui, il est le symbole de la Liberté ».

Le 15 Avril 1989, devant les habitants du village et les enfants de l'école, a eu lieu la plantation de l'Arbre de la Liberté.

S'adressant plus particulièrement aux écoliers, Monsieur le Maire a conclu son allocution en ces termes :

*« La mission de cet arbre doit nous rappeler tous les principes qui sont à la base de la démocratie actuelle et **vous, enfants de REILHAC** qui représentez*

b) 13 Juillet 1989.

La Retraite aux Flambeaux a rassemblé enfants et parents derrière les cavaliers de l'Écurie MONTFOIN. La soirée s'est poursuivie par le bal populaire animé par Messieurs CALVET Michel et LAPOUBLE Louis.



c) Auguste BANCHAREL, un Poète Rheilhacois.



En cette année du Bicentenaire de la Révolution, on ne peut manquer de célébrer la mémoire d'un personnage peu connu des Reilhacois, bien que natif de notre Commune, et qui fut une personnalité marquante de la région aurillacoise. En effet, il y a cent ans mourait Auguste BANCHAREL, né 57 ans auparavant à REILHAC. D'abord Instituteur puis Percepteur, il se tourne vers le journalisme, la voie qui lui permettra de faire connaître ses idées : il fonde « L'Avenir du Cantal » en 1880, journal qui aura pour cible le parti de l'argent, les propriétaires réactionnaires...

BANCHAREL intervient dans toutes les affaires locales, il reste toujours proche des travailleurs ; il est à l'origine de la création d'une boulangerie coopérative.

Ayant déjà publié ses premiers écrits politiques en langue occitane, il est aussi l'auteur d'historiettes qui ont une forte saveur du terroir, parues d'abord dans son journal, puis, en raison de leur grand succès, rassemblées en volume sous le titre « Les Veillées Auvergnates ».

Il entreprend une promotion de la culture occitane en Auvergne en faisant connaître les chants, noëls, proverbes de poètes antérieurs, tels : Jean-Baptiste BRAYAT, Jean-Baptiste VEYRE, ou des poètes contemporains, comme : P. GÉRAUD, DELORT, Pierre MALVEZIN et surtout VERMENOUE. Il exerce une influence déterminante sur ce dernier qui a écrit dans « L'Avenir du Cantal » et a collaboré à « La Grammaire et les Poètes de la Langue Patoise d'Auvergne ».

Pour différentes raisons, le nom de VERMENOUE passera à la postérité. Il n'en reste pas moins que c'est BANCHAREL qui, le premier, a eu l'idée et tentera d'implanter le Félibrige en Haute Auvergne, le premier à organiser des concours de cabrette lors des fêtes de VIC-SUR-CÈRE.

BANCHAREL, ce fils d'Instituteur, a réalisé une synthèse vivante des idées nouvelles et de la culture locale. C'est pourquoi le Conseil Municipal souhaite honorer sa mémoire en nommant le Groupe Scolaire « École Communale Auguste BANCHAREL ».

2. – PROPRIÉTAIRES ET ÉLEVEURS.

a) CHEVAUX.

- **REILACOISE** (Anglo Arabe 50 %), née et élevée chez Monsieur Pierre COUDERC, a été vendue à la GARDE RÉPUBLICAINE dans la section Chevaux de Sports.
- **URANUS de LABIO** (A.A. 25 %), du même éleveur, a été vendu aux achats d'étalons de TARBES le 20 Octobre 1989.
- **ULYSSIA des MONTS**, appartenant à Madame Janine DEMAZIÈRE, a obtenu le 1^{er} Prix au Concours Régional des Haras Nationaux à CLERMONT-FERRAND.
- **QUELKOA**, appartenant à Mademoiselle Nathalie MARGOTTON a obtenu :
 - En Juin 1989, le 1^{er} Prix au Concours des 3 ans à AURILLAC.
 - En Juillet 1989, le 3^e Prix à POMPADOUR avec qualification pour la finale à FONTAINEBLEAU.

b) BOVINS.

Au Comice Agricole de JUSSAC, le 29 Octobre 1989, Monsieur Jean LOUSTANIAU s'est vu attribuer :

- Le 1^{er} Prix des Doublonnes en groupes ;
- Le 2^e Prix de Bourrettes en groupes ;
- Le 2^e Prix des Tersons ;
- Le 1^{er} Prix des Doublonnes isolées ;
- Le 1^{er} Prix de vaches âgées ;
- Le 2^e Prix de vaches de 4 ans ;

Et ce qui est le rêve de tout éleveur : – Le 1^{er} PRIX D'HONNEUR.

Félicitations à tous nos Éleveurs.

3. – NOUVELLES INSTALLATIONS COMMERCIALES SUR REILHAC.



SOCOBIS :
Société de Distribution (LASPLAGNES)



SALON de COIFFURE
(Le Bourg)

4. – CHAPELLE DE BROUSSETTE.



C'est en 1335 qu'Eustache FABRI, Seigneur de Broussette, Bailli des Montagnes d'Auvergne et Fils de BENOÎT, Grand Maître de l'Artillerie du Louvre, obtint d'ARCHAMBAUT, Troisième Évêque de SAINT-FLOUR (1321-1347) « la permission d'édifier et de construire une Chapelle hors l'enceinte des murailles de son château pour y faire célébrer, tous les jours de l'année, la messe et les autres offices, à haute ou basse voix et y administrer les Sacrements au dit FABRI, sa femme, enfants, famille, domestiques et autres, étant tenu ou demeurant en la maison du dit FABRI... ».

Dans les temps très anciens, il est certain que le château de Broussette, qui devait occuper alors une situation stratégique importante, ait souffert, à plusieurs reprises, de combats, voire de sièges, et vraisemblablement même pendant la guerre de cent ans, si les anglais apparurent en Haute-Auvergne et y occupèrent de nombreux châteaux ou points de passage primordiaux.

Deux siècles plus tard il y eut, comme dans toute la région entourant Aurillac, de violents combats entre Huguenots et Catholiques et Broussette, comme les autres châteaux alentour eut à en supporter les désastreuses conséquences.

Par contre, il semble que la chapelle, située « extra muros », n'ait subi aucune dégradation majeure et que l'édifice actuel que l'on peut encore admirer est bien celui-là même qui fût construit par Eustache FABRI.

Lorsque le Baron Alexandre DELZONS entreprit, entre 1853 et 1859, les travaux de transformation au château lui-même, selon le goût architectural de l'époque, il s'intéressa également à la chapelle, heureusement sans en altérer la construction « qui avait déjà bravé plus de cinq siècles » et il désira surtout restaurer l'intérieur « rendant ainsi l'édifice digne de sa destination première ».

Le bâtiment par lui-même demeurait solide sur ses bases et ses murs soutenus par six contreforts en pierre de taille l'aidèrent à défier le temps.

Alors, pendant près de 130 ans, seuls les travaux d'entretien furent effectués, pas très régulièrement, ni, en outre, toujours à bon escient.

Mais ceci n'empêcha nullement la célébration de la messe d'une façon assez régulière jusqu'à la Guerre de 1914-1918. Par la suite, plusieurs offices y furent célébrés chaque année. Trois mariages familiaux eurent lieu dans cette chapelle : deux avant 1940, le dernier après 1945. L'on peut signaler en passant qu'avant la Révolution plusieurs mariages concernant des habitants de BROUSSE ou des hameaux environnants se déroulèrent en la Chapelle de BROUSSETTE. Elle fut utilisée également en 1940 par les Scouts d'AURILLAC qui campèrent dans le parc du château.

Récemment encore, deux Moines de l'ABBAYE SAINTE-MARIE de la PIERRE-QUI-VIRE, de passage dans le pays purent y dire la messe. L'un d'eux avait, étant enfant, passé ses vacances dans la propriété familiale. Ainsi la tradition demeure.

Mais le temps était venu d'entreprendre de sérieux travaux de restauration, devenus très urgents après l'ouragan de Novembre 1982 où trois hêtres, dont l'un très vieux, tombèrent sur le chevet de la chapelle endommageant d'une façon importante la toiture située au-dessus du chœur, joyau même de l'édifice.

L'on consolida d'abord ce que l'on pu, protégeant pour l'hiver la toiture et les murs détériorés. Par la suite l'on refit totalement la toiture au-dessus du chœur et l'on effectua une remise en état, qui demeure provisoire, pour celle recouvrant la nef.

La chapelle fut inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, par arrêté du 18 Août 1988.

Elle est située à environ 60 mètres au Nord du château, dans un parc ombragé de grands arbres d'essences diverses. Elle se compose donc d'une nef carrée et d'un chœur pentagonal séparés par les pilastres qui reçoivent l'arc triomphal brisé.

André MUZAC, le délégué au recensement pour les Monuments Historiques en fit la description suivante : « Chapelle au chœur vouté d'ogives aux deux baies frilosées, encadrant une troisième ouverture au piedroit et rose à six redents, d'une grande élégance, avec un porche au centre du pignon nord qui se souvient encore de l'âge roman, fort bien conservé et tant par sa qualité que par ses proportions, digne d'un grand édifice ».

C'est en Juillet 1989 que commencèrent les grands travaux de restauration intérieure. L'on fit tomber les plâtres utilisés au milieu du siècle dernier, d'ailleurs en très mauvais état et qui recouvraient la totalité des murs et même entièrement la voute du chœur et le pilastre.

L'on découvrit alors un appareillage classique pour les murs et la qualité des pierres de taille qui formaient la voute soutenue par les ogives que l'on sabla pour mieux les mettre en valeur. Les crépis furent choisis selon les conseils des spécialistes faisant justement ressortir la beauté de ces assemblages qu'Eustache FABRI avait pu contempler.

Le plafond de la nef datant du XIX^e siècle totalement délabré a été entièrement refait.

En retirant l'autel du XIX^e siècle on a retrouvé lui servant de soubassement l'autel primitif. C'est une très belle dalle de pierre intacte, moulurée. Elle a maintenant retrouvé sa destination première.

En attendant de fêter le 655^e anniversaire de son érection, l'année prochaine, par une fête particulière, Monsieur l'Abbé MARCENAC, Curé de NAUCELLES-REILHAC, a bien voulu venir y célébrer, le 27 Septembre dernier, une messe à la mémoire des membres de la famille DELZONS et à celle de tous ceux qui ont vécu dans le rayonnement de BROUSSETTE et de la Commune à travers les générations. Ce fût une cérémonie simple, émouvante, à laquelle participèrent les descendants des nombreuses familles attachés aux souvenirs de ceux qui nous ont précédé dans cette vallée de l'AUTHRE depuis des siècles.

Monsieur Jean-Pierre PICARD, Maire de REILHAC et ses adjoints honorèrent de leur présence cette cérémonie des retrouvailles, suivie d'un apéritif servi sur la terrasse du château, où chacun semblait vraiment se revoir avec plaisir ou, pour les nouveaux venus dans nos différents hameaux, d'avoir ainsi l'occasion de se rencontrer et de se mieux connaître.

A l'année prochaine.

Broussette le 15 Décembre 1989.
Le propriétaire : **Marcel DELZONS.**

COMITÉ DES FÊTES

Les activités que vous a proposé le Comité des Fêtes pour la saison 1988-1989 ont été les suivantes :

19 NOVEMBRE 1988 :

- Soirée Auvergnate « Truffade ».



25 FÉVRIER 1989 :

- Soirée « Chou Farci ».

25 MARS 1989 :

- Bal « Radio Jordanne ».

13 MAI 1989 :

- Remise d'un chèque à l'Association des Parents d'Élèves.
- Remise de tenues de Sports à l'Association de Football.

24 JUIN 1989 :

- Feu de la Saint-Jean et Bal avec l'Association de Chasse.

13 JUILLET 1989 :

- Bal du Bicentenaire.

5 et 6 AOÛT 1989 :

- Fête Patronale.

La dernière Assemblée a élu le Bureau suivant :

- | | |
|---|--|
| – Président : DRUOT René. | – Vice-Présidents : FENAUTRIGUE André.
DUFAYET Michel. |
| – Secrétaire : SÉRONIE Christiane. | – Secrétaire-Adjoint : VIGNERON Gérard. |
| – Trésorier : LAPOUBLE Juliette. | – Trésorier-Adjoint : TEL Robert. |

CLUB DE L'UNION DES AÎNÉS DE NAUCELLES-REILHAC

Notre Association a poursuivi son action, s'efforçant de développer les liens d'amitié parmi les aînés de nos deux communes.

Nous avons rendu visite à nos malades en essayant de leur apporter un peu de réconfort. Lorsque le deuil frappe, nous nous efforçons d'être présents pour apporter le témoignage de notre amitié.

Deux goûters ont eu lieu à NAUCELLES et deux à REILHAC. Des promenades d'une journée avec repas au Restaurant nous ont emmenés :

- Au mois de Mai à NEUVÉGLISE en passant par le CIRQUE de MÉALLET, le barrage de GRAND-VAL, GARABIT et CHAUDES-AIGUES.
- En Juin au FALGOUX en passant par SALERS et retour par le PUY-MARY.
- En Septembre à « BOUZIÈS LOT » avec une visite d'une très belle grotte de PECH-MERLE.
- Octobre nous a conduit à SAINT-CONSTANT-SUR-CÉLÉ et une promenade à MAURS-LA-JOLIE.

Notre repas de fin d'année a eu lieu au Restaurant « L'ÉLANCÈZE » à THIÉZAC, le 9 Novembre dernier.

Le Président : **Marcel SÉGERIE.**

L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Après l'aménagement du temps scolaire REILHAC a été choisi pour organiser les Contrats Bleus.

Durant le temps scolaire, judo, piscine, informatique, motricité étaient du programme, ainsi qu'une sortie au cirque et la venue des marionnettes « Del País ».

Les activités du temps extra-scolaire ont été consacrées à des activités sportives (tennis, ski, équitation, etc...) et manuelles, sans oublier la bibliothèque.

La participation a été importante : environ 8 enfants au tennis ou à l'équitation, 15 aux travaux manuels et 25 au ski.

L'année scolaire s'est terminée par le voyage scolaire au PAL. Les enfants en garderont longtemps le souvenir.

Les soirées traditionnelles ont connu leur succès habituel (quine - buffet campagnard) ainsi que la Fête de l'École.



Pour toutes ces activités l'Association est affiliée à l'U.F.O.L.E.P. et U.S.E.P., Section de la Fédération des Associations Laïques.



89 ! L'année des innovations : Création d'un Club de Gym Adultes (15 participants).

En Juillet, vacances et loisirs pour tous : 10 participants pour la voile, le tennis, la photo, la pêche et autres activités. Cette expérience est à renouveler.

La classe de C.M. 1 a monté Poil de Carotte. Nos jeunes ont fait une tournée digne de professionnels, (JUSSAC, NAUCELLES, CRANDELLES, MARMANHAC).

En espérant que l'année 90 soit aussi riche pour nos enfants, nous tenons à remercier la Direction Départementale Jeunesse et Sports, le Comité des Fêtes et son Président, les bénévoles et animateurs pour leur aide et leur engagement.

Une initiative pour le développement local sur le Canton de JUSSAC.

Une Association Cantonale de Développement Sportif et Culturel se concrétise.

Pourquoi ?

Suite à l'initiative de l'Amicale des Parents d'Élèves de REILHAC et des Enseignants de créer des activités scolaires et extra-scolaires, des besoins d'intervenants compétents ont été mis à jour. De plus, un Club de Gym Volontaire a été mis en place. D'autres communes s'associent au projet. Les municipalités contactées par les initiateurs de l'Association ont donné un accord de principe.

L'Association attend vos suggestions pour répondre à vos besoins.

Correspondants : – Philippe FREYSSINIÈRE - Tél. 71 48 49 69.
– Bernard LAVEISSIÈRE - Tél. 71 47 24 05.

L'ASSOCIATION PAROISSIALE DE NAUCELLES-REILHAC

Cette Association a été fondée en 1979, suite à l'initiative convergente des Paroissiens de NAUCELLES et de REILHAC ainsi que de l'Abbé Pierre MARCENAC, Curé de ces deux paroisses sur lesquelles il mène une action semblable et une Association commune semblait des plus logiques.

Une Assemblée Générale annuelle permet de faire le point des actions avec l'ensemble des membres alors qu'un Conseil d'administration se réunit plusieurs fois dans l'année pour élaborer, proposer et coordonner ces actions tout en veillant à la marche de l'Association.

L'activité la plus connue est certainement la « Veillée » qui se déroule au mois de Novembre où chaque année davantage de monde – et d'horizons de plus en plus variés – vient pendant quelques heures passer un moment de rencontre, d'amitié et de gaieté.

Un jumelage avec une Communauté religieuse du Mali a permis d'envoyer à nos frères démunis des colis contenant surtout des médicaments, des couvertures et des vêtements. Deux religieuses sont venues informer de leur utilisation là-bas et montrer par un montage diapos ce qu'est la vie dans ce pays.

Au début 1989, l'Evêque du Diocèse est venu rencontrer et échanger avec l'équipe paroissiale sur la situation locale, les actions et les perspectives possibles.

Au printemps, un voyage à Lourdes et dans le Sud-Ouest a permis d'allier pèlerinage et tourisme à la satisfaction des participants.

Au mois de Juin, l'Evêque du Diocèse effectuait une tournée pastorale et se rendait donc à REILHAC. Après un accueil à l'église et une visite de ce magnifique édifice, la Municipalité de REILHAC recevait le Chef de l'Eglise du Diocèse à la Mairie où une partie de la population était présente. Ce fut une rencontre cordiale et chaleureuse où l'échange allait bon train.

En Octobre, la Chorale du Millénaire venait animer de ses chants la messe dominicale où chacun put apprécier un répertoire de haut niveau. La rencontre se termina autour du verre de l'amitié avec un dernier morceau choisi par les chanteurs.

A noter que l'Association s'engage par une participation des paroissiens pour les diverses manifestations, mais également par une prise en charge de la catéchèse. De plus, une aide est apportée pour les dépenses matérielles de la paroisse : entretien des lieux (chauffage - E.D.F.), l'équipement en matériel et documents (catéchèse...).

Que chacun sache que l'Association Paroissiale est ouverte à tous ceux qui veulent y participer mais également tournée vers tous les paroissiens qui, à un moment ou à un autre, aurait besoin de ses services.

La dernière Assemblée Générale a élu le Bureau suivant :

- | | |
|---|--|
| - Président : M. DELPUECH François. | - Vice-Président : M ^{me} JOANNY Bernadette. |
| - Trésorier : M ^{me} HÉMERY. | - Trésorier Adjoint : M. BESOMBES Georges. |
| - Secrétaire : M ^{me} BERCHE. | - Secrétaire-Adjoint : M. PEYRAT Louis. |

LES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

Le Comité F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants en ALGÉRIE, TUNISIE, et MAROC) regroupe sept communes : NAUCELLES, CRANDELLES, TEISSIÈRES-DE-CORNET, LAROQUEVIEILLE, MARMANHAC, JUSSAC et REILHAC pour 175 adhérents.

Son rôle est de défendre les revendications et les droits de tous ses adhérents en collaboration avec le Comité Départemental et la Fédération Nationale, de créer et maintenir des liens d'amitié, sans oublier son modeste rôle social.

Chaque année la commémoration du 19 MARS 1962 « FIN DE LA GUERRE d'ALGÉRIE » est célébrée dans une commune du Comité, ainsi que l'Assemblée Générale suivie du repas auquel sont conviées les épouses.

Les 7 et 8 Octobre 1989, le Comité a organisé le Congrès Départemental à JUSSAC.

Les Anciens Combattants d'AFRIQUE DU NORD résidant sur la Commune et désireux de rejoindre le Comité peuvent prendre contact avec les responsables locaux :

- M. Jacky MAUBERGER à Lasplagnes - REILHAC.
- M. Marius CANORD, Cité des Landes - REILHAC.



LES ANCIENS COMBATTANTS

L'Association des Anciens Combattants de REILHAC, que j'ai l'honneur de présider, existe depuis 70 ans, ayant été fondée après la grande tourmente de 1914-1918.

Dame du 3^e Age, elle est donc l'une des plus anciennes de la Commune. Elle regroupe, en son sein, toutes les générations du feu de 1914-1918, 1939-1945, les Anciens Prisonniers de Guerre et les Combattants des T.O.

Les Combattants d'Afrique du Nord, avec lesquels sont entretenues d'étroites et amicales relations, commémoration en commun des dates anniversaires des 11 Novembre, 8 Mai et 19 Mars, notamment, sont une preuve que tous les Anciens Combattants sont unis sur le plan Communal, comme sur le plan Départemental ou National. Leurs légitimes revendications sont les nôtres. Cependant, ils conservent une autonomie en leur Association Cantonale F.N.A.C.A., dite « Vallée de l'Authre ».

Ceux de 1914-1918, à ma connaissance, hélas, ont disparu. Cependant l'Association actuelle s'honore d'avoir, dans ses rangs, un acteur et témoin, un Poilu de la Grande Guerre, j'ai nommé Paul LINARD, très connu à REILHAC.

C'est en 1974 que l'Association de REILHAC a pris la dénomination de « NAUCELLES-REILHAC », les communes précitées envisageant de fusionner. Les Anciens Combattants des deux communes, réunis en Assemblée Générale extraordinaire, décidèrent, à l'unanimité, de s'unir en une seule et même section.

C'est à cette date que m'a été confié la Présidence, étant par ailleurs chargé de ces fonctions depuis 1965 à NAUCELLES.

Le Vice-Président de la nouvelle Association est assurée, depuis lors, par l'Ancien Prisonnier de Guerre André PAGIS, de JONQUIÈRES. D'autre part, actuellement, REILHAC est représenté au bureau actuel par le Combattant Volontaire de 1939-1945, Porte-Drapeau de REILHAC, Monsieur Marius RIGAL, du Bourg.

Durant l'année 1989, comme les années antérieures et comme celles à venir, les activités de l'Association se bornent aux cérémonies commémoratives des 11 Novembre 1918, 8 Mai 1945 et 19 Mars 1962 pour ceux d'ALGÉRIE.

Ces manifestations du souvenir, comprenant une Messe solennelle, à la mémoire des Morts et Victimes des guerres.

Après l'Office religieux, en cortège et précédé des Drapeaux de l'Association, a lieu le rassemblement au pied de la Stèle où les noms des martyrs, morts pour que la France vive, sont gravés dans la pierre.

Un dépôt de gerbe, suivi de l'Appel des Morts et d'une minute de silence, sont l'hommage rendu par les survivants, les Autorités et la population, pour honorer le sacrifice des soldats de tous grade, morts au Champ d'Honneur.

Cérémonies jugées archaïques et dépassées par certains mais auxquelles, les Anciens Combattants sont fortement et fermement attachés et que, jusqu'au dernier d'entre eux, ils feront en sorte qu'elles se perpétuent.

Cérémonies pour témoigner contre la guerre, les armes, les horreurs et les deuils qu'elle engendre.

Ils pensent, ils croient que c'est un devoir pour eux, un devoir sacré, dont ils ont la charge pour que la signification de ces dates, de ces événements soit transmise aux hommes et aux femmes qui suivent.

Le seul but des Anciens Combattants c'est que par ces manifestations, portées à la connaissance de la population et surtout à la jeunesse, aux enfants, qui demain, seront la France, qu'il ne faut pas oublier LA GUERRE. Leur inculquer aussi la vigilance pour oeuvrer à conserver la Paix et la Liberté, en France et dans le Monde.

Le budget de notre association est relativement modeste. Il est composé des cotisations de nos adhérentes et adhérents. Quelques rares dons aussi lors d'événements familiaux, heureux ou malheureux.

Heureusement, grâce à la Municipalité que nous tenons à remercier ici publiquement, il nous est alloué une subvention qui nous permet de couvrir les frais d'achat des gerbes des 11 Novembre et 8 Mai, ainsi que les plaques souvenirs lors des décès de l'un de nos camarades et que l'Association offre.

Donc Merci à la Municipalité pour cette subvention, très appréciée.



Le Président,
Louis GUIBERT.

FOOTBALL CLUB REILHACOIS

En ce début de saison 89 le Football Club Reilhacois Fête son vingtième anniversaire.

Lors d'une Assemblée de quelques bénévoles, le 15 Juin 1969, le F.C.R. a vu le jour et a été homologué par la Fédération Française de Football le 30 Août 1969.

Les principaux fondateurs ont été Messieurs LABERTRANDIE Louis, ISOULET Élie, CANCHES Robert, AYACHI Lakdar, OLS Jean, TROPHIME Antoine, SALAVERT Louis, AUZOLLE Jean.

Bons souvenirs pour tous ceux qui se rappellent l'excellente ambiance qui régnait à l'époque, et pourtant l'on ne disposait pas de vestiaire, le match se déroulait au milieu du pré, la douche dans le premier fossé qui coulait près du terrain de jeux, et cette fameuse troisième mi-temps où l'on terminait par un bon casse-croûte.

A ce jour notre club possède 2 équipes Seniors, l'une en 1^{re} Division du District du Cantal où elle se comporte honorablement. Cette formation, souvent remaniée puisque cette saison elle compte 5 joueurs au service militaire, accepte une moyenne d'âge de 24 ans. La seconde évolue en 4^e Division et espère jouer les premiers rôles dans la poule et peut-être réduire l'écart important de division qui la sépare du Onze Fanion.

Notre Association Sportive comprend 32 Seniors, 4 Juniors, 2 Vétérans. L'équipe dirigeante est formée de 7 personnes dont 2 dames.

Avec des installations plus qu'honorables les sportifs suivent un entraînement tous les mercredis dans un excellent esprit, tout cela sous la direction de leur Coach Jean OLS.

Le F.C.R. tient à rappeler le geste exceptionnel de la part du Comité des Fêtes et son Président, Monsieur DRUOT, qui a vu la remise d'un jeu de maillots complet aux couleurs du club. Encore une fois merci au Comité des Fêtes.



ÉQUIPE I



ÉQUIPE II

ÉCOLE DE FOOTBALL

En ce début de saison 1990, le F.C.R. a décidé de se tourner vers l'avenir en créant une école de Foot.

Pour ce faire et dans le but d'étoffer son effectif, une entente avec le club voisin et ami de NAUCELLES a vu le jour.

Heureuse initiative si l'on sait que 16 jeunes Reilhacois et Reilhacoises auxquels s'ajoutent 12 Naucellois participent à l'entraînement chaque samedi après-midi sous la conduite d'éducateurs et dirigeants dévoués que sont Messieurs FEYSSINIER Philippe, TINET Serge, LABERTRANDIE Jean-Pierre, LEYBROS Serge. De plus, Débutants, Poussins et Pupilles participent, chacun dans leur catégorie, à divers plateaux organisés par groupes géographiques.

Souhaitons bonne réussite à tous nos jeunes sportifs et qu'ils puissent s'épanouir dans une excellente ambiance de camaraderie.



ÉCOLE DE FOOT

Joueurs et Dirigeants, par le biais de ce Bulletin Municipal, souhaiteraient faire passer un message auprès de la population Reilhacoise et invitent celles et ceux qui le désirent à participer aux différentes activités que leur propose notre association sportive qui se veut dynamique pour notre commune.

LE BUREAU :

- **Président :** ROLLAND Claude
- **Secrétaire :** BONAFÉ Marcel
- **Trésorier :** LABERTRANDIE Maurice
- **Vice-Président :** CRANTELLE André
- **Secrétaire Adjoint :** ISOULET Jacques
- **Trésorier Adjoint :** LARION Jean-Michel

LES MEMBRES : LAFARGE Christian, YVES René, KABOUS Jean, CAMBON Marc, YVES Maryse, VIARS Joëlle, VIGNERON Gérard.

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Le 2 Septembre 1989 avait lieu l'Assemblée Générale de la Société de Chasse de REILHAC. Le bureau a été reconduit à l'unanimité dans son intégralité.

Comme chaque année, une somme importante (24 000 F) a été consacrée aux lâchers de gibier, indispensables sur notre Commune, afin de pallier aux faibles ressources cynégétiques de notre environnement.

Cette année encore, deux chevreuils ont été tirés, un étant attribué au quine des chasseurs qui se déroule traditionnellement fin Janvier, l'autre étant destiné à un repas où sont conviées toutes les personnes souhaitant y participer.

Ceci prouve bien la volonté des chasseurs de participer à la vie de la Commune ainsi qu'à l'organisation des manifestations traditionnelles (ball-trap, pesée du sanglier lors de la fête patronale).

Cette année, une soirée Choux-Farci a été prévue. Elle se déroulera le 24 mars 1990. Nous espérons que vous y viendrez nombreux.

De plus, l'élevage de lièvres de la Société de REILHAC, tenue de manière exemplaire par Monsieur Jean BOYER, nous a permis de lâcher une quinzaine de lièvres.

Chacun peut le constater, tant au niveau communal que départemental ou même national, les chasseurs font un effort d'information du public afin de le sensibiliser aux problèmes de la chasse et à son action sur l'environnement.

En effet, chacun sait qu'aujourd'hui la nature est tellement soumise à des remodelages qu'il n'est plus possible de pouvoir compter sur elle seule pour y trouver un équilibre, et les chasseurs, en dépit des critiques souvent injustifiées, sont de véritables hommes de terrain, soucieux de voir le plus de gibier possible et donc d'avoir une nature riche. Pour cela des efforts nombreux et variés sont réalisés :

- Réserves importantes (400 réserves gibier d'eau entretenues et financées par les chasseurs :
 - 20 % du territoire de montagne.
 - 12 % du territoire maritime.
- Jours de chasse limités.
- Groupements d'intérêts cynégétiques dans lesquels des espèces sont réintroduites et protégées.
- Répression du braconnage.
- Cultures réservées à la nourriture des animaux.
- Achat de territoires en vue de la protection des sites et des espèces y séjournant, etc... Qui peut en dire autant ?

Les résultats du Comité de Chasse Nature aux élections Européennes prouvent bien que la chasse est loin d'être incomprise.

La chasse fait partie intégrante de la vie. Qu'on le veuille ou non, l'instinct primitif qui nous poussait à chasser pour survivre est toujours présent dans l'homme moderne, la chasse lui permet de reprendre contact avec ses racines véritables. De plus, à l'ère des loisirs, l'activité cynégétique a une place de choix à prendre, à condition bien sûr que chacun y mette du sien.

Le Secrétaire,
Michel SOUBRIER.

LE TILLEUL REILHACOIS

Société de Pétanque

Avec ses 25 licenciés, les pétanqueurs reilhacois ont réalisé pour leur deuxième année d'expérience, une saison 89 honorable. Ils ont participé aux divers championnats du Cantal : Triplettes - Doublettes - Tête à Tête.

C'est en championnats du Cantal Tête à Tête que l'un des licenciés du Tilleul a apporté le plus de satisfaction puisqu'il s'est hissé jusqu'au rang des 8^e de finale, parmi les 16 derniers qualifiés pour le titre sur 256 inscrits à ce championnat.

Ils ont organisé deux concours officiels au Calendrier du Comité Départemental en Juin et Août avec une participation de doublettes relativement élevée en juin et très satisfaisante en août.

Ils ont participé au Comité Départemental de Pétanque du Cantal. Les licenciés du Tilleul Reilhacois remercient le Conseil Municipal pour sa subvention et les Commerçants et Artisans qui ont participé, sous la forme d'un encart publicitaire, à l'élaboration du Calendrier des Concours Officiels du Comité Départemental.

- **Président** : ISOULET Jacques.
- **Vice-Président** : LABERTRANDIE Maurice.
- **Secrétaire** : DELOR Daniel.
- **Trésorier** : ISOULET Élie.

LA QUILLE REILHACOISE

Le Club de la Quille Réilhacoise a été créé il y a deux ans par Monsieur Jean VIGNERON, Monsieur André DELFELIQUIER et Monsieur Philippe TERRISSE.

Le Club comprend au total 14 membres.

En 1989, deux concours ont eu lieu :

- 1^{er} Concours le 18.06.89.
Le 1^{er} Prix a été gagné par Monsieur Jean VIGNERON et le 2^e Prix par Monsieur AUCHABIE.
- 2^e Concours le 6.08.89.
Le 1^{er} Prix a été gagné par Monsieur Frédéric LAPIE et le 2^e Prix par Monsieur Lucien LAPIE.

Le décès de Monsieur Jean VIGNERON, Président du Club, survenu le 16 Août 1989, suscite le renouvellement du bureau :

- **Président** : VIGNERON Gérard, son fils.
- **Vice-Président** : BARRIÈRE Jeannot.
- **Secrétaire** : TERRISSE Philippe.
- **Trésorier** : DELFELIQUIER André.





*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune
vous offrent leur service...*

<p>BARRES Robert <i>Marchand de Fromages</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 22 38</p>	<p>COUDERC Pierre <i>Marchand de Vins et de Bestiaux</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 71 47 21 44</p>	<p>LAFARGE Christian <i>Entreprise de Carrelages</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 23 59</p>
<p>BRUEL Serge <i>Chauffage Sanitaire</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 71 47 24 74</p>	<p>DEFILQUIER-CIVEL <i>Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 23 50</p>	<p>LAMOUREUX Pierre <i>Plâtrier</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 71 47 22 15</p>
<p>CAÏANO Manuel <i>Couverture - Zinguerie</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 20 51</p>	<p>ESCALIER Marcel <i>Maçonnerie</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 22 01</p>	<p>MALBOS Daniel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 22 44</p>
<p>CARCY-PUECH <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 71 47 27 57</p>	<p>FENAUTRIGUES André <i>Alimentation Générale</i> LES VIOLETTES Téléphone : 71 47 20 07</p>	<p>RIBEYRON Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 26 16</p>
<p>CANTAL DISTRIBUTION <i>Produits d'Entretien</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 21 65</p>	<p>FONTANILLE Marcel <i>Marchand de Vins</i> BROUSSE Téléphone : 71 47 21 27</p>	<p>SOCOBIS <i>Jouets - Bimbeloterie</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 64 95 07</p>
<p>CATUSSE Gérard <i>Paysagiste</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 25 70</p>	<p>ISOULET Madeleine <i>Bar - Tabac - Restaurant</i> LE BOURG Téléphone : 71 47 20 22</p>	<p>THOMAS Annick <i>Atelier de Coiffure</i> LE BOURG Téléphone : 71 47 29 07</p>
<p>CONRIÉ Daniel <i>Électricité Générale</i> LE BOURG Téléphone : 71 47 25 30</p>	<p>JOANNY (Société) <i>Appareil à Jeux</i> PONT-DE-BESSOU Téléphone : 71 46 65 13</p>	<p>VIALLE Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> REILHAGUET Téléphone : 71 47 27 37</p>
<p>COSTES Pierre <i>Serrurerie</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 22 77</p>	<p>LABERTRANDIE Frères <i>Menuiserie - Charpente</i> LAGARDE Téléphone : 71 47 21 41</p>	<p><i>Faites leur confiance.</i></p>